

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/007/AG

SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Convention de partenariat entre la commune de Portivechju et la ville de Kam'ianske.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 janvier 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Emmanuelle GIRASCHI à Vincent GAMBINI ; Pierre-Olivier MILANINI à Grégory SUSINI ; Dumenica VERDONI à Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Michel GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Ange Paul VACCA à Petru VESPERINI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le conflit qui oppose l'Ukraine à la Russie, les populations européennes se sont unies pour montrer à leurs voisins ukrainiens leur solidarité commune et pour aider les populations à faire face.

A cet égard, dans le cadre du programme soutenu par l'Union européenne pour l'aide aux municipalités ukrainiennes, « U-LEAD - Bridges of Trust », la commune de Portivechju s'est pleinement investie dans une volonté de partenariat avec la ville de Kam'ianske.

Il est pertinent de considérer que les villes de Portivechju et de Kam'ianske appartiennent toutes deux à des régions excentrées du pays auxquelles elles sont rattachées. Des régions dont l'identité s'étend au-delà des frontières, une partie européenne de la Méditerranée autour de l'archipel de la Madalenna, d'un côté, et les transfrontalières Carpathes, de l'autre ; des régions touristiques, aux terroirs et au patrimoine riches.

Le 22 septembre 2022, se déroulait une première rencontre entre la commune de Portivechju et les représentants de la ville de Kam'ianske grâce à la participation active de M. Henri MALOSSE, en responsabilité au Conseil économique, social, environnemental et Culturel Européen (CESEC). Cette première rencontre avait pour objet de formaliser le jumelage entre les deux villes et de définir un programme commun de travail autour de six thématiques :

- le développement du tourisme durable ;
- l'amélioration du fonctionnement global des collectivités ;
- le soutien et l'innovation de l'industrie légère ;
- la coopération scientifique sur des sujets environnementaux stratégiques (ressource en eau, l'économie bleue,...) ;
- l'inscription conjointe dans le cadre des participations aux programmes de financement européen ;
- la réflexion sur l'accompagnement de l'économie des territoires.

Par la suite, dans la continuité de ce jumelage, une délégation de la ville de Kam'ianske avait été officiellement reçue à l'occasion de la deuxième édition des Ateliers du Tourisme durable, le 28 novembre 2022, à l'Animu.

Cet événement pilote avait été l'occasion pour la Commune et la ville de Kam'ianske, représentée par sa 1^{ère} adjointe, Mme Maryane STANYETS, de signer une convention de partenariat européen.

Aujourd'hui, Portivechju et Kam'ianske souhaitent rendre leur coopération effective en identifiant des actions concrètes à mettre en œuvre afin que ces deux communautés se rapprochent de manière durable.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de venir en soutien aux habitants de la ville de Kam'ianske,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 19 janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à s'inscrire dans une démarche de soutien à la ville de Kam'ianske et à signer la convention de partenariat en annexe du présent rapport.

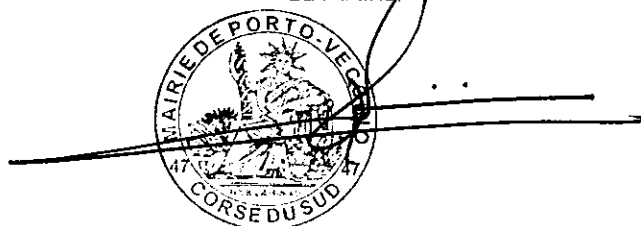
ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre du partenariat visé à l'article précédent.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

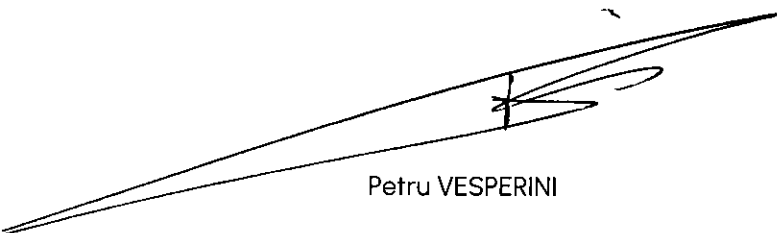
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE.



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name 'Petru VESPERINI'.

Petru VESPERINI